

# Notice concernant les leçons de Projet individuel

## Rôle de ce document

Le présent document a pour objectif de décrire les modalités d'organisation de la leçon obligatoire de *Projet individuel* ainsi que de fixer les principes pédagogiques et les objectifs visés.

Les écoles créent les conditions favorables pour que l'ensemble des élèves concernés trouvent dans cet enseignement les motivations à développer un projet.

## Intentions

Cette leçon doit permettre aux élèves de développer les capacités transversales à travers l'élaboration d'un projet d'ordre général ou en lien avec le projet de formation professionnelle. Les élèves sont guidés par l'enseignante ou l'enseignant dans le choix du sujet, dans leur démarche et dans l'élaboration des contenus.

## Objectifs spécifiques

La leçon de *Projet individuel* vise essentiellement les objectifs généraux suivants :

- apprendre à travailler de manière autonome ;
- construire son projet de manière aussi indépendante que possible ;
- présenter le produit de son travail ;
- expliciter, sous forme d'un document, la démarche suivie, le questionnement, la recherche menée et les réponses qui y sont apportées.

Il convient d'adapter les objectifs visés et le produit final du *Projet individuel* aux capacités et aux possibilités des élèves.

Les objectifs d'apprentissage portent sur les domaines suivants :

- choix du sujet : délimiter le thème à traiter ;
- organisation : préparer une tâche afin de la rendre accessible, gérer le temps de travail, classer les éléments selon un ordre logique ;
- exécution des tâches : utiliser une technique appropriée, faire preuve d'habileté dans l'exécution d'une tâche, aménager un moyen de travail ;
- soin : rendre des travaux complets, rendre des travaux soignés ;
- transfert : anticiper un problème, analyser une situation, reproduire une tâche apprise.

Dans cette leçon, la démarche de l'élève (apprendre à apprendre) et la prise de conscience de sa responsabilité dans ses apprentissages (persévérance à la tâche) sont aussi importantes que les contenus abordés.

## Principes pédagogiques et méthodologiques

### Contenu des leçons

Les élèves choisissent, en accord avec l'enseignante ou l'enseignant, le cadre du projet (thème, lieu, démarche, ...). Le projet peut concerner un groupe de plusieurs élèves, chacun ayant une tâche clairement définie et délimitée, l'apport de chacun étant clairement identifiable.

Les domaines suivants peuvent être abordés:

- une discipline scolaire ou extra-scolaire ;
- un sujet en relation avec une orientation scolaire ou un choix professionnel ;
- des thèmes d'intérêt personnel.

L'enseignante ou l'enseignant ou l'établissement peut proposer une liste de sujets.

### Présentation des travaux

L'élève présente son projet sous une des formes suivantes :

- brochures, publications dans la presse, dossiers, affiches, panneaux d'exposition ;
- fichiers audio, vidéos, reportages dans les médias audio-visuels ;
- sculptures, peintures, spectacle, etc...

La présentation est accompagnée du document qui explicite la démarche poursuivie.

Il convient d'adapter les exigences aux capacités et aux possibilités des élèves.

### Évaluation

Une évaluation du travail de l'élève est conduite en se basant sur les objectifs d'apprentissage définis ci-dessus et en mettant l'accent sur la démarche et les progrès réalisés.

L'évaluation porte sur l'ensemble du projet et n'est finalisée qu'une seule fois par une note globale inscrite dans le rapport d'évaluation en fin de 11<sup>e</sup> année. Dans la partie *Remarques*, le titre du *Projet individuel* réalisé peut figurer.

## Modalités d'organisation

### Élèves

La leçon de *Projet individuel* est obligatoire pour tous les élèves de 11<sup>e</sup> année du degré secondaire I.

### Grille horaire

La leçon de *Projet individuel* peut être placée dans la grille horaire de façon à permettre des prolongements éventuels. Dans ce cas, un système de « banque de leçons » peut être géré par l'enseignante ou l'enseignant.

Cette leçon peut être donnée en décroisement afin de favoriser les échanges d'élèves entre sections et de permettre, aux enseignantes ou aux enseignants d'orientations diverses concernés, de la donner / dispenser, ceci en particulier si elle est placée sur la même plage horaire.

La direction d'école peut s'appuyer sur les possibilités d'assouplissement du temps scolaire telles que décrites dans les *Dispositions générales* et peut programmer une leçon par semaine sur l'année scolaire ou deux leçons toutes les deux semaines, pour que le projet individuel soit rendu possible.

### **Effectifs**

En principe, une leçon est attribuée pour l'ensemble de la classe. Il peut s'avérer nécessaire de former des groupes de deux élèves ou plus. L'inspection scolaire peut, sur demande de la direction d'école et selon les Directives concernant les effectifs des classes, autoriser une leçon supplémentaire afin de permettre à l'enseignante ou l'enseignant un meilleur suivi des élèves.

### **Enseignantes ou enseignants, ressources extérieures**

Les leçons de *Projet individuel* peuvent être confiées à tout enseignante ou enseignant. Son rôle consiste à accompagner l'élève dans sa démarche en lui fournissant aide et conseils, sans intervenir trop rapidement.

Si nécessaire, l'enseignante ou l'enseignant sollicite la collaboration des collègues de l'établissement en charge d'autres disciplines ou de la *Préparation au choix professionnel (PCP)*.

L'enseignante ou l'enseignant peut faire appel à des personnes extérieures à l'école pour assister les élèves dans leurs travaux. Le cas échéant, les éventuelles implications financières doivent avoir été préalablement définies avec l'école.

### **Dérogação**

En principe, l'élève est présent dans l'école lors de la leçon de *Projet individuel* ; des cas particuliers sont admis : l'élève peut être autorisé à effectuer des travaux en lien avec son projet dans une bibliothèque, une entreprise, un atelier, une structure privée ; dans ce cas, le temps de travail à l'extérieur de l'école doit être annoncé et justifié.

La leçon de *Projet individuel* peut être organisée sous la forme d'atelier, combinant les phases d'enseignement (introduction et formulation de la problématique, méthodes de travail, recherche d'informations, ...), de travail de recherches, puis de réalisation par les élèves.